

Robeco Capital Growth Funds

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg

RCS Luxembourg B 58 959

(la « Société »)

Convocation à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires

Par courrier ordinaire

Luxembourg, le 30 avril 2025

Madame, Monsieur, Cher Investisseur,

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'« **Assemblée** ») se tiendra au siège social à Luxembourg le 30 mai 2025 à 15 h 00. L'objet de l'Assemblée est le suivant :

Ordre du jour

1. Étude du rapport du conseil d'administration de la Société et rapport des commissaires aux comptes agréés pour l'exercice financier 2024
2. Étude et approbation des comptes annuels révisés pour l'exercice financier 2024
3. Étude et approbation de l'affectation des bénéfices (de chaque sous-fonds) pour l'exercice financier 2024
4. Octroi du quitus au conseil d'administration concernant la gestion réalisée pour l'exercice financier 2024
5. Confirmation de la nomination de M. J.H. van den Akker, M. C.M.A. Hertz, M. P.F. van der Worp, Mme J.F. Wilkinson et M. I.R.M. Frielink en tant qu'administrateurs de la Société lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 14 juin 2024 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui délibérera sur les comptes annuels de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2029 ou jusqu'à la fin de leurs contrats de travail avec Robeco (le cas échéant), si leurs contrats venaient à être résiliés avant la fin de leurs mandats
6. Renouvellement du mandat de KPMG Audit S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui délibérera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 et habilitation du conseil d'administration de la Société à accepter les termes de la nomination de KPMG Audit S.à r.l.
7. Autres questions et fin de l'Assemblée

Le montant de distribution proposé par le conseil d'administration de la Société est disponible sur demande au siège social de la Société.

Des copies des comptes annuels révisés pour l'exercice financier 2024 peuvent être obtenues au siège social de la Société ou via www.robeco.com/riam.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée et les résolutions seront adoptées si elles sont approuvées par la majorité simple des votants. Les conditions relatives à la majorité seront fixées sur la base des actions en circulation au 25 mai 2025 à 24 h 00 (la « **Date d'enregistrement** ») et les droits de vote des actionnaires seront déterminés par le nombre d'actions détenues à la Date d'enregistrement. Chaque action donne droit à une voix.

Si vous souhaitez assister en personne à l'Assemblée, vous devez informer la Société de votre intention par le truchement de votre intermédiaire financier (banque, institution financière ou autre intermédiaire) ou par le biais de J.P. Morgan SE au moyen de l'adresse e-mail mentionnée ci-après, au plus tard le 26 mai 2025.

S'il vous est impossible d'assister à l'Assemblée en personne, vous pouvez habilitier le Président de l'Assemblée à exercer vos droits de vote conformément à vos instructions en renvoyant le formulaire de procuration ci-joint. Dans ce cas, veuillez renvoyer le formulaire de procuration complété, dûment signé et daté, au plus tard le 26 mai 2025 à 9 h 00 (heure du Luxembourg), d'abord par e-mail (Luxembourg.Company.Secretarial@jpmorgan.com), puis par courrier postal à l'attention de Company

Secretarial, J.P. Morgan SE, 6H route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg. Pour des raisons d'organisation, la Société peut décider de ne pas prendre en compte les formulaires de procuration remplis et envoyés à la Société après 9 h 00. (heure du Luxembourg) le 26 mai 2025.

Cordialement,
Robeco Capital Growth Funds
Le Conseil d'administration

Formulaire de procuration

Robeco Capital Growth Funds

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 58 959

(la « Société »)

Procuration

pour l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'« Assemblée ») qui se tiendra le 30 mai 2025 à 15 h 00, ou tout ajournement ou reconvoque de ladite assemblée

Le(s) soussigné(s) _____ (nom)
 résidant à _____ (adresse)
 numéro de compte d'actionnaire _____ (numéro de compte)
 détenteur(s) de _____ (nombre) actions dans le capital de la Société

désigne(nt) par la présente le Président de l'Assemblée pour agir en qualité de mandataire et voter en mon/notre nom comme indiqué ci-après à l'occasion de l'Assemblée et de tout ajournement ou reconvoque de ladite assemblée :

Point		Pour*	Contre*	Abstention*
1.	Étude du rapport du conseil d'administration de la Société et rapport des commissaires aux comptes agréés pour l'exercice financier 2024	Ce point n'est pas soumis au vote		
2.	Étude et approbation des comptes annuels révisés pour l'exercice financier 2024			
3.	Étude et approbation de l'affectation des bénéfices (de chaque sous-fonds) pour l'exercice financier 2024			
4.	Octroi du quitus au conseil d'administration concernant la gestion réalisée pour l'exercice financier 2024			
5.	Confirmation de la nomination de M. J.H. van den Akker, M. C.M.A. Hertz, M. P.F. van der Worp, Mme J.F. Wilkinson et M. I.R.M. Frielink en tant qu'administrateurs de la Société lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 14 juin 2024 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui délibérera sur les comptes annuels de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2029 ou jusqu'à la fin de leurs contrats de travail avec Robeco (le cas échéant), si leurs contrats venaient à être résiliés avant la fin de leurs mandats	Ce point n'est pas soumis au vote		
6.	Renouvellement du mandat de KPMG Audit S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui délibérera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 et habilitation du conseil d'administration de la Société à accepter les termes de la nomination de KPMG Audit S.à r.l.			

En l'absence d'instruction précise, le mandataire votera à son entière discrétion.

Il est porté à la connaissance des actionnaires qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les résolutions extraordinaires seront adoptées si elles sont approuvées par la majorité simple des actions votants.

Le mandant soussigné autorise le mandataire à passer tous actes et formalités nécessaires ou utiles à l'exécution de la présente procuration.

Signature _____

Date : le _____ (jour) _____ (mois) 2025.

* Veuillez cocher la case correspondante.

Remarques :

1. Le mandataire a toute latitude pour voter comme bon lui semble ou s'abstenir de voter sur les résolutions mentionnées ci-dessus si aucune instruction ne lui a été donnée à ce sujet et sur tout autre sujet examiné lors de l'Assemblée.
2. Le présent formulaire de procuration (ainsi que l'original ou une copie certifiée par-devant notaire de la procuration ou de tout autre pouvoir, le cas échéant, en vertu duquel il est signé) doit être retourné au plus tard le 26 mai 2025 à 9 h 00 (heure du Luxembourg) à l'attention de Company Secretarial, J.P. Morgan SE, 6H route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg (courrier électronique : Luxembourg.Company.Secretarial@jpmorgan.com). Pour des raisons d'organisation, la Société peut décider de ne pas prendre en compte les formulaires de procuration remplis qui lui sont envoyés après 9 h 00 (heure du Luxembourg) le 26 mai 2025.
3. Si l'actionnaire est une société, le présent formulaire de procuration doit porter le cachet du ou des représentants agréés de la société ou être signé de la main d'un fondé de pouvoir ou d'un représentant dûment habilité.